

U2P

Les actions et succès de l'U2P en 2024 et les défis 2025
Page 2

Travail - Emploi

L'U2P s'oppose au doublement de la contribution pour l'autonomie
Page 3

Conjoncture

Recul modéré de l'activité fin 2024
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

Lecteurs de la Brève :
votre avis compte.



@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Un début d'année sous le signe d'une intense concertation

Au cours du mois de janvier 2025, l'U2P a rencontré plusieurs personnalités politiques de premier plan, en soulignant les priorités des entreprises de proximité. Retour sur ces échanges enrichissants.

Le mois a débuté par une rencontre avec Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles de France. Cette réunion a permis d'aborder les enjeux liés à la réforme des retraites et à la compétitivité des entreprises, des sujets cruciaux pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants. Les discussions ont également porté sur l'amélioration des conditions de travail et l'accès à la formation professionnelle. Deux jours plus tard, l'U2P a échangé avec François Bayrou, Premier ministre. Au cœur des discussions, la fragilité des TPE et la nécessité de leur épargner des charges supplémentaires. Cette rencontre a également permis de rappeler l'arbitrage contestable en cours concernant l'accompagnement de l'apprentissage ainsi que la volonté de l'U2P de réduire le coût du travail en définissant un nouveau mode de financement de la protection sociale. Le 14 janvier, l'U2P a échangé avec Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire. Les échanges ont porté sur les priorités des TPE: simplification administrative, notamment le test TPE-PME,



© Service presse Matignon - Michel Picon, Président de l'U2P, en entretien avec le Premier ministre, François Bayrou.

le "Dites-le nous une fois" et le maintien du soutien à l'apprentissage. Le 21 janvier, l'U2P a rencontré Pierre Moscovici, premier Président de la Cour des Comptes. Cette rencontre visait à lancer la mission flash sur les retraites confiée par le Premier ministre à la Cour des comptes afin de dresser un diagnostic financier des régimes privé et public. L'organisme devra rendre une photographie de l'état financier des régimes de retraite le 19 février prochain. Ce rapport doit servir de base de discussion aux partenaires sociaux, chargés par l'exécutif de réexaminer la réforme des retraites d'avril 2023 (recul de l'âge légal à 64 ans). Le 28 janvier, l'U2P a échangé avec Aurélie Trouvé, Présidente de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale. Les discussions ont

principalement porté sur la situation économique et les enjeux des systèmes productifs des entreprises de proximité. Chacune de ces rencontres témoigne de l'engagement constant de l'U2P pour défendre les intérêts des petites entreprises et des travailleurs indépendants. À travers ces dialogues, l'U2P a mis en lumière les préoccupations et les aspirations des entreprises de proximité, tout en cherchant des solutions pragmatiques pour répondre aux défis contemporains. « *Les débats politiques doivent laisser place à la paix sociale. Nos entreprises ont besoin de visibilité et de stabilité, sinon nous allons à la catastrophe* » explique Michel Picon, Président de l'U2P. D'autres rencontres sont programmées dans les jours à venir. ●

Les actions et succès de l'U2P en 2024 et les défis 2025

L'U2P a, en 2024, consolidé son rôle de défenseur des petites entreprises et des travailleurs indépendants. À travers des actions concrètes et des réussites significatives, elle a œuvré pour un cadre économique et social plus juste et plus adapté aux réalités des TPE et PME.

À travers une série d'actions stratégiques et de réussites notables, l'U2P a su œuvrer pour un environnement économique plus favorable à ses membres. L'une des grandes victoires de l'année 2024 a été la réforme des cotisations sociales des travailleurs indépendants. L'U2P a soutenu une réduction de la part de la CSG-CRDS, compensée par une hausse des cotisations d'assurance maladie et retraite. Cette réforme visait à renforcer la protection sociale des travailleurs indépendants, avec un objectif à terme : accroître leur retraite. Un pas important vers une meilleure équité entre les différents statuts professionnels et une plus grande sécurité pour ceux qui construisent et développent leur activité. Une autre avancée majeure a été l'accord concernant les licenciements pour inaptitude professionnelle.

L'U2P a négocié avec les organisations syndicales de salariés la possibilité de mutualiser le coût des licenciements pour les salariés de plus de 55 ans, allégeant la charge financière des employeurs. Dans le domaine de l'assurance chômage, l'U2P a contribué au retour des partenaires sociaux dans la définition des règles. Cette place des partenaires sociaux est une avancée significative pour les entreprises, car elle permet une gestion plus adaptée aux réalités du terrain. En parallèle, une baisse des cotisations d'assurance chômage a été obtenue, permettant ainsi de réduire la pression sur les TPE et PME. L'U2P a également réussi à faire reculer le gouvernement sur une disposition qui prévoyait de réduire l'accompagnement financier des entreprises formant des apprentis. Initialement, la

proposition prévoyait de ramener à 4500€ l'aide pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Grâce à l'engagement de l'U2P, cette mesure n'a pas été mise en œuvre, préservant ainsi le soutien financier nécessaire pour encourager l'apprentissage au sein des entreprises, un levier essentiel pour l'insertion professionnelle des jeunes. La simplification administrative a été au cœur des préoccupations de l'U2P en 2024. L'introduction du "test PME" et du principe "dites-le nous une fois pour toutes" voté au sénat, a été un grand pas en avant pour alléger les charges administratives. Ces mesures visent à réduire les démarches redondantes et à faciliter les échanges entre les entreprises et les administrations. L'U2P a fait pression pour que ce texte poursuive son parcours parlementaire

après la démission du gouvernement. L'objectif étant de gagner en efficacité et de permettre aux entrepreneurs de se concentrer davantage sur le développement de leur activité plutôt que sur des formalités complexes. Enfin, l'U2P a intensifié sa mobilisation en faveur de la représentativité patronale, avec un appel fort à repenser les règles actuelles. L'objectif est de garantir que les grandes entreprises ne dictent pas leurs intérêts aux petites entreprises françaises, qui représentent 98% des entreprises du pays. Cette initiative qui n'a pas pu aboutir en 2024, vise à préserver la diversité économique et à renforcer la voix des petites entreprises dans les discussions nationales, assurant ainsi que leurs préoccupations et besoins spécifiques soient pris en compte. ●

L'année 2025 s'annonce cruciale pour l'U2P. Face à un environnement économique complexe, l'U2P s'engage pour une série de combats essentiels visant à renforcer la compétitivité des petites entreprises et à favoriser l'entrepreneuriat en France. Voici les priorités de l'U2P pour l'année à venir.

L'un des grands objectifs pour 2025 sera de créer un environnement plus favorable aux entreprises de proximité en allégeant le coût du travail. Pour cela, l'U2P milite pour une maîtrise des impôts de production et une réduction des charges pesant sur les entreprises, qu'il s'agisse des baux commerciaux, des coûts liés à l'énergie, aux matières premières, ou encore aux normes et réglementations. En particulier, l'U2P conteste la pertinence des Zones à Faibles Emissions (ZFE), qui ne prennent pas en compte les spécificités locales ni la disponibilité de véhicules utilitaires électriques. L'enjeu est de réduire ces charges et de donner aux petites entre-

prises les moyens de respirer, d'investir et de se développer sereinement. Un autre combat majeur est la gestion de la dette publique. En particulier, l'U2P soutient une politique de maîtrise des dépenses publiques, tant au niveau de l'État que des collectivités territoriales. Pour garantir la soutenabilité de la dette à long terme et éviter qu'elle ne pèse encore davantage sur les petites entreprises. Aussi, la simplification administrative reste une priorité absolue pour l'U2P qui exige une simplification concrète et pérenne, de manière à ce que les entrepreneurs puissent se concentrer sur le développement de leur activité plutôt que sur des formalités

administratives. L'U2P s'engage également à réorienter l'apprentissage en rétablissant son objectif initial, qui est de répondre aux besoins des entreprises, en particulier celles de moins de 50 salariés. En concentrant les financements sur les entreprises de proximité, l'U2P souhaite redonner toute sa place à l'apprentissage en tant que véritable levier de compétitivité et d'intégration professionnelle pour les jeunes. De plus, il est impératif que les politiques publiques, qu'elles soient économiques, fiscales ou sociales, soient construites en concertation avec les représentants des petites entreprises, afin de mieux répondre aux défis spécifiques auxquels elles font face. Ce

combat vise à garantir que les décisions prises au niveau national ne soient pas dictées uniquement par les grandes entreprises, mais qu'elles incluent également la voix des TPE et des PME qui représentent la majorité du tissu économique français. Enfin, l'U2P souhaite réinventer le financement de la protection sociale. L'objectif est de réduire le coût du travail, tout en encourageant la croissance et l'emploi. Il s'agit de trouver de nouvelles sources de financement de la protection sociale de sorte que le salaire net se rapproche du salaire brut et que le pouvoir d'achat des Français progresse, qu'ils soient salariés ou travailleurs indépendants. ●

L'U2P s'oppose au doublement de la contribution de solidarité pour l'autonomie

Dans le cadre du projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2025, le Sénat a introduit un article qui vise à doubler la contribution de solidarité pour l'autonomie, la portant de 0,3% à 0,6% sur la masse salariale des entreprises. Cette mesure, destinée à augmenter les recettes publiques face aux déficits de la sécurité sociale, est accompagnée d'une proposition d'étendre la durée du travail des salariés de 7 heures supplémentaires par an, sans rémunération.

L'augmentation de la contribution de solidarité pour l'autonomie est perçue par l'U2P comme une charge supplémentaire directe pour les entreprises et la mesure prévoyant l'extension du temps de travail, sous forme de 10 minutes par semaine, est jugée non seulement inapplicable mais aussi contreproductive. L'application de cette durée supplémentaire de travail hebdomadaire dans les entreprises de proximité serait extrêmement complexe, voire irréaliste. Dans un contexte où la flexibilité du travail et les horaires sont déjà souvent ajustés au cas par cas en fonction des besoins spécifiques des petites entreprises,

un tel dispositif de contrôle pourrait s'avérer difficile à gérer au quotidien. L'U2P considère que cette mesure alourdirait le coût du travail pour les employeurs, alors même que les charges sociales pèsent déjà lourdement sur les petites structures. Michel Picon, président de l'U2P, a d'ailleurs souligné l'absurdité d'une telle mesure en affirmant : « Croire qu'un chef d'entreprise va être derrière le dos de ses salariés pour vérifier qu'ils travaillent 10 minutes de plus par semaine, et par extension 7 heures de plus dans l'année, est irréaliste. En revanche, l'augmentation de la contribution de solidarité pour l'autonomie, elle, n'aura rien de

fictif. » Face à ces préoccupations, l'U2P a proposé un amendement visant la suppression des dispositions de l'article 7 bis B du projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2025. Cette mesure très controversée a été rapidement écartée par le Premier ministre, François Bayrou, le 27 janvier dernier, qui a souligné que « le travail doit être payé » ; puis a ensuite insisté en disant « Le travail ne doit pas être gratuit » sur LCI. Selon lui, il est nécessaire d'allonger la durée de travail pour garantir l'équilibre des finances publiques et maintenir notre système de retraite à long terme, mais cela doit être fait

dans un cadre plus global qui inclut une réorganisation du travail et des mesures pour rendre le travail plus attractif. En effet, il a plaidé pour un dialogue social approfondi et pour des mesures compensatoires, comme l'amélioration des conditions de travail des plus âgés ou la prise en compte des métiers pénibles. Il se montre favorable à des réformes progressives, qu'il juge nécessaires pour faire face à l'augmentation de l'espérance de vie et à l'équilibre des comptes publics, mais insiste sur l'importance de la concertation pour éviter des réformes brutales ou mal comprises. ●

Recul modéré de l'activité fin 2024

Après plusieurs trimestres de franche détérioration de leur chiffre d'affaires, l'activité des entreprises de proximité n'a que faiblement fléchi en volume au cours des trois derniers mois de l'année : -0,6% par rapport au même trimestre en 2023 (contre -1,6% trois mois plus tôt) et -1% en tendance annuelle, comme en témoigne la dernière enquête menée par l'Institut Xerfi pour le compte de l'U2P.

Serait-ce la promesse d'un retour progressif à des valeurs positives ? On aimerait y croire. Ces résultats montrent que les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales demeurent globalement dans un moins bon état de santé que celui de l'ensemble de l'économie française (+0,8%). Ils cachent également d'importants écarts entre les différents secteurs de l'économie de proximité, les artisans du bâtiment accusant une contraction de leur chiffre d'affaires encore plus forte que les précédentes : -5,9% par rapport

au 4ème trimestre 2023. La baisse d'activité a également concerné la fabrication artisanale (-3,2%), tandis que les entreprises de l'alimentation sont sorties de la zone rouge dans laquelle elles étaient depuis plus d'un an, pour renouer avec une croissance de 1,2%. Du côté des professions libérales, le volume d'activité est en progression de 3,1%, particulièrement porté par les acteurs de la santé. Sur l'ensemble de l'année 2024, la tendance globale se redresse mais reste négative à hauteur de 1%. Les professions libérales sont les seules

à afficher une activité en croissance (+0,5%) sur l'ensemble de l'année. Les chefs d'entreprise consultés pour cette enquête* se montrent pessimistes pour le début d'année 2025. En effet, 9% seulement d'entre eux s'attendent à une activité plus soutenue contre 21% tablant sur une détérioration. A ces résultats s'ajoute malheureusement la tendance de fond qui voit les fermetures d'entreprises se développer à un rythme inhabituel et avec elles, leur lot de pertes d'emplois : chaque semaine 1500 salariés d'entreprises de moins

de 11 salariés perdent leur travail. C'est dans ce contexte que l'U2P intervient fermement auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir rapidement un environnement plus favorable au tissu des petites entreprises françaises, avec une triple demande : alléger le coût du travail, simplifier la vie des entreprises et stabiliser les règles fiscales et sociales applicables.

*Enquête réalisée en janvier 2025 par Xerfi Specific pour le compte de l'U2P, auprès de 7675 chefs d'entreprise issus des secteurs représentés par l'U2P. ●

Les Brèves

L'artisanat du bâtiment en crise : un appel à l'action président de la Capeb.

Jean-Christophe Repon, président de la Capeb, a exprimé son inquiétude concernant la situation dramatique de l'artisanat du bâtiment, soulignant que les politiques actuelles semblent défavoriser ce secteur vital. Lors de la conférence de presse du 21 janvier 2025, il a évoqué un « point de non-retour » pour les artisans, accusant les gouvernants et députés de ne pas prendre en compte la gravité de la situation. Le problème majeur, selon lui, réside dans le fait que les décisions politiques, comme l'élargissement du Prêt à Taux Zéro (PTZ) en faveur du neuf, ne tiennent pas compte de l'énorme potentiel de l'existant. Avec 11 millions de logements dans le bâti ancien et 3,1 millions de logements vacants, il estime qu'il est crucial de privilégier la rénovation et la transformation des bâtiments existants, au lieu de se concentrer uniquement sur la construction neuve. Les chiffres sont inquiétants : le secteur a enregistré une baisse d'activité de 6 % en volume au quatrième trimestre 2024 par rapport à l'année précédente, avec une contraction particulièrement marquée dans la construction neuve (-13 %). Même les travaux d'entretien, qui représentent 60 % du chiffre d'affaires des artisans, ont accusé une diminution de 1,5 %. La Capeb appelle donc à une révision des priorités politiques pour soutenir les petites entreprises artisanales et contrer la crise actuelle. La situation soulève des préoccupations majeures pour l'avenir de l'artisanat, un secteur essentiel à l'économie française et à la préservation du patrimoine.

La participation de l'U2P au SIRHA 2025.

Le SIRHA (Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation) est un événement majeur dédié aux professionnels du secteur de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation. Organisé à Lyon tous les deux ans, il est l'un des salons les plus importants au niveau mondial dans ce domaine. Ce salon rassemble des acteurs de toutes tailles : des chefs, des restaurateurs, des hôteliers, des fournisseurs, des fabricants d'équipements, des distributeurs, des entreprises spécialisées dans la gastronomie, la boulangerie, la pâtisserie, ainsi que dans les technologies liées à l'industrie alimentaire. C'est un lieu d'échanges, de découvertes et de démonstrations des dernières innovations et tendances dans ces secteurs. L'U2P était présente à ce moment clé pour soutenir les entreprises de proximité, qui jouent un rôle essentiel dans la dynamique économique locale et dans la préservation des savoir-faire traditionnels. S'y sont déroulés des concours prestigieux, parmi ceux-ci, le Président de l'U2P a assisté à la coupe du monde des traiteurs et à la remise des prix. La France a notamment remporté la Coupe Internationale des traiteurs organisée par la Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs et Traiteurs, présidée par Joël Mauvigney, Vice-président de l'U2P et Président de la CGAD. Ce concours met à l'honneur la maîtrise technique et la créativité du métier de traiteur. Pendant le SIRHA, un concours réservé aux pâtisseries a également eu lieu, au cours duquel la France a remporté la médaille d'argent de la Coupe du Monde de la Pâtisserie. ●

Sur les réseaux sociaux

La hausse du #chômage au 4ème trimestre 2024 n'est malheureusement pas une surprise. Le climat d'incertitude est responsable de cette situation. Au nom de l'@U2P_france @PiconMichel invite à soutenir les petites entreprises qui forment des apprentis et à réduire le coût du travail.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 28 janvier 2025

L'Agenda

21 janvier

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Premier Président de la Cour des Comptes, Pierre Moscovici, dans le cadre de la mission flash sur les retraites confiée par le Premier Ministre.

23 janvier

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P, au Salon SIRHA à Lyon.

24 janvier

Entretien du Secrétaire général de l'U2P avec le Chef de la mission interministérielle Simplification et modernisation des formalités d'entreprise et de la publicité légale.

27 janvier

Participation du Secrétaire général de l'U2P au comité de suivi des salaires présidé par la ministre chargée du Travail et de l'Emploi, Astrid Panosyan-Bouvet.

Participation du Secrétaire général de l'U2P à la réunion bilatérale sur la directive de la transparence salariale avec la Directrice adjointe de cabinet de la ministre du Travail et de l'Emploi, Joëlle Hélénon.

28 janvier

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec la Présidente de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, Aurélie Trouvé.

29 janvier

Participation du Président de l'U2P à une table ronde sur l'activité économique, la production et l'emploi en France, organisée par la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale, réunissant les trois organisations patronales.

30 janvier

Réunion du Conseil national.



CAPEB
Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD
Confédération Générale
de l'Artisanat des Métiers
en Détail

CNAMS
Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL
Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP
Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage

La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1 février 2025

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)